



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU mardi 14 décembre 2010
19 heures 00

AS/VC

N° 001116

Transfert de la
compétence «
Tourisme » -
Substitution par la
Communauté de
Communes du Pays
d'Apt de la Ville d'Apt
pour l'ensemble des
contrats et
conventions en cours

Le mardi 14 décembre 2010 à 19 heures 00 le Conseil Municipal s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence d'Olivier CUREL, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Olivier CUREL (Maire d'Apt), Mme Marie RAMBAUD (Maire Adjoint), M. Pierre BOYER (2ème Adjoint), Mme Marie-Christine KADLER (3ème Adjoint), M. Jean-Marc DESSAUD (4ème Adjoint), Mme Véronique GACH (5ème Adjoint), M. Jean-François DORE (6ème Adjoint), Mme Hélène MARTINEZ (7ème Adjoint), M. Christophe CARMINATI (8ème Adjoint), M. Bruno BOUSCARLE (9ème Adjoint), Mme Jacqueline BAROT (Conseillère Municipale), Mme Solange BECERRA (Conseillère Municipale), M. Pierre ELY (Conseiller Municipal), Mme Caroline ALLENE (Conseillère Municipale), M. Dominique MARIANI-VAUX (Conseiller Municipal), Mme Françoise RIPOLL (Conseillère Municipale), M. Thierry CARRELET (Conseiller Municipal), Mme Aurore SALETTI (Conseillère Municipale), M. Jean-Pierre STOUVENEL (Conseiller Municipal), Mme Amina ELKHATTABI (Conseillère Municipale), M. Yves JAOUEN (Conseiller Municipal), M. Christian PANOT (Conseiller Municipal), Mme Katherine COUZINET (Conseillère Municipale), M. Jean-Marie MARTIN (Conseiller Municipal), M. Jean-Louis de LONGEAUX (Conseiller Municipal), M. André LECOURT (Conseiller Municipal), M. Patrick ESPITALIER (Conseiller Municipal), Mme Corinne PAIOCCHI (Conseillère Municipale)

ONT DONNE PROCURATION : Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale) représentée par M. Thierry CARRELET (Conseiller Municipal), M. José VINCENTELLI (Conseiller Municipal) représenté par Mme Amina ELKHATTABI (Conseillère Municipale), Mme Leïla BECHICHE (Conseillère Municipale) représentée par Mme Jacqueline BAROT (Conseillère Municipale), M. Etienne FOURQUET (Conseiller Municipal) représenté par Mme Marie-Christine KADLER (3ème Adjoint)

ABSENTS EXCUSES : Mme GREGOIRE-GALLIER Maggy (Conseillère Municipale)

La séance est ouverte, Mme Aurore SALETTI est nommée Secrétaire.

Vu, la délibération du 17 juin 2010 de l'organe délibérant de la Communauté de Communes du Pays d'Apt et la délibération du conseil municipal AS/VC n° 1051 du 29 juin 2010 approuvant la modification de ses statuts dans sa version 23.00 et la prise de compétence « Tourisme », exprimée de la manière suivante :

« Accueil, information et actions de promotion en faveur du tourisme sur le territoire de la CCPA.

« Instauration de la Taxe de séjour.

« Réalisation d'un Office de Tourisme Intercommunal.

« Ce transfert sera effectif à compter du 1er janvier 2011. »

Vu, l'arrêté interpréfectoral n° SI 2010-11-18-0040 PREF du 18 novembre 2010 approuvant la modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays d'Apt.

Considérant, qu'en application de l'article L1321-1 du Code Général des Collectivités Territoriales le transfert de compétence « entraîne de plein droit la mise à la disposition de la collectivité bénéficiaire des biens meubles et immeubles utilisés, à la date de ce transfert, pour l'exercice de cette compétence. »

Considérant, qu'en application de l'article L 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales la Communauté de Communes du Pays d'Apt se substituera à la collectivité propriétaire dans ses droits et obligations pour les contrats conclus antérieurement.

A L'UNANIMITE LE CONSEIL

Prend acte, qu'en application de l'article L 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales la Communauté de Communes du Pays d'Apt se substituera à la Commune d'Apt dans ses droits et obligations pour les contrats et conventions ci-après :

	Titulaire
Marchés Publics	
Contrat de location entretien de la machine à affranchir	SECAP (initial) Groupe Pitney Bowes
Contrat d'utilisation de la machine à affranchir	La Poste
Maintenance photocopieur	Konica Minolta
Contrat services de stockage et de transfert des données (Hébergement sous propre nom de domaine)	Pymac
Extense pro (abonnement)	Wanadoo / Orange service
Contrat fontaine à eau	Culligan
Conventions	
Programme Constellation système de migration des saisies départementales	CDT ou Agence dép. de dév. et de réservation touristiques - Vaucluse Tourisme

Approuve, la substitution de la Communauté de Communes du Pays d'Apt à la Commune d'Apt pour l'ensemble des contrats en cours, listés ci-dessus.

Dit, que la commune qui transfère la compétence doit informer les cocontractants de cette substitution.

Mande, Monsieur le Maire afin qu'il effectue les démarches utiles et nécessaires en vue de l'application de la présente et l'autorise à signer tout document se rapportant à cette affaire.

POUR EXTRAIT CONFORME

**LE MAIRE
Olivier CUREL**